

Nature en ville

Biodiversité et services écologiques

Selon les spécialistes du Muséum National d'Histoire Naturelle il y a matière à distinguer la biodiversité remarquable, -réglementée et donc réputée sous contrôle-, de la biodiversité dite ordinaire qui l'est beaucoup moins.

L'espèce dominante que nous sommes est très concentrée en ville; elle a tendance à oublier qu'elle dépend de la biodiversité dont elle est une composante.

Si l'on ne peut pas créer de biodiversité, on peut favoriser sa conservation et le développement de ses constituants en agissant sur les milieux dans lesquels elle vit et se reproduit: les biotopes et les corridors écologiques qui les lient et qui lient la ville et la campagne proche.

L'Ile-de-France recense 82 modes d'occupations des sols dans la région: 25 ont un potentiel de biodiversité, les espaces verts bien sûr mais aussi les voies ferrées ou les friches... Du beige clair au vert foncé, chacun de ces types de biotope peut être noté de 0 à 4 et représenté sur une carte. Les corridors écologiques locaux peuvent alors être tracés par un écologue en quelques heures et les décisions d'enquête sur la biodiversité, d'aménagement ou de gestion urbaine prises en conséquence.

Ici la friche du chantier naval se révèle être le biotope le plus riche de la commune, là une réflexion "ville et campagne", "éco-quartier et agriculture", va augmenter le potentiel de biodiversité...

Et souvent, en raisonnant "paysage", agrément d'utilisation et agriculture de proximité, connaissance et respect réciproque des activités des uns et des autres, gestion différenciée des espaces verts...on change l'approche, la conception, la réalisation et la gestion; on profite des atouts du territoire, on le rend plus attractif, plus agréable à vivre.

Ecoquartier de Louvres et Puiseux-en-France (95)

Le Site

Proche de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, ce projet, à cheval sur les communes de Louvres et Puiseux-en-France, constitue le principal pôle de développement urbain de l'Est du Val-d'Oise. Situées dans une plaine céréalière, dans la ceinture verte d'Ile-de-France, les communes possèdent un patrimoine naturel important : corridors écologiques, fonds de vallée, Parc Naturel Régional de l'Oise à proximité, vallons et cours d'eau.

Le projet pourrait générer une nouvelle dynamique susceptible de modifier en profondeur l'image et le statut des deux communes concernées, dont la population est amenée à presque doubler.

Enjeux de l'écoquartier

- Assurer l'insertion urbaine et paysagère du bâti en prenant en compte des préoccupations environnementales et agricoles : réduction du périmètre de l'opération pour préserver des terres agricoles de grande qualité, dépollution des sols, trame verte, phasage de l'urbanisation du fait de la proximité d'une ligne THT 400 000 Volts à déplacer...
- Proposer une offre de logements non exposée aux bruits engendrés par l'aéroport puisque les deux communes sont hors du Plan d'Exposition au Bruit ;
- Répondre aux besoins en logement générés par le pôle d'emplois de Roissy et aux besoins endogènes des deux villes (décohabitation).
- Développer une centralité urbaine autour de la gare de Louvres à l'échelle des deux communes et créer des centralités secondaires à l'échelle des quartiers de Frais Lieux à Louvres et du Bois du Coudray à Puiseux-en-France en favorisant la mixité fonctionnelle ;
- Repenser l'ensemble de l'agglomération et servir de levier pour une rénovation ou une réorganisation générale du secteur: hiérarchisation des voiries, relocalisation de la zone d'activités, franchissement d'une ligne SNCF, réaménagement du pôle gare de Louvres, etc.
- Créer par une opération de restructuration et d'extension urbaine autour d'une gare RER, un pôle qui fasse lien entre différentes entités urbaines constituées.

Le programme

Ce projet urbain de 82 hectares est localisé sur 3 secteurs, au nord des voies ferrées (RER D, Fret Paris-Lille) :

- Le secteur quartier Gare (11,5 ha) à Louvres ;
- Le secteur Frais-Lieux / Pommiers (47 ha) à Louvres ;
- Le secteur du Bois du Coudray / Derrière-les-bois (24 ha) à Puiseux-en-France.

D'ici à 2027, le projet prévoit la construction de 3 300 logements sur ces trois secteurs (soit une augmentation de 58 % de la population) ainsi que 20 000m² de commerces et 7 000m² de locaux tertiaires. Il s'accompagne de la création de 555 logements diffus dans le tissu existant au Sud de la ville de Louvres et à Puiseux-en-France. La livraison des premiers logements est prévue dès 2015 sur le quartier gare de Louvres.

Spécificités du projet

- Rééquilibrer la part des logements sociaux dans les deux communes ;
- Répondre au problème de pollution aux cyanures d'une partie des sols et de la nappe du quartier gare. Ce site a été sélectionné comme site pilote par l'ADEME, dans le cadre de son contrat d'objectifs 2007-2010, pour la réflexion sur les friches industrielles et la reconstitution de la ville sur elle-même ;
- Lancement d'un appel à idées pour la conservation d'un élément patrimonial: un silo à grains en structure béton qui fait partie intégrante de l'identité de Louvres ;
- Objectif «zéro rejet» d'eaux pluviales dans le réseau actuel, en dehors des zones polluées aux cyanures qui ne permettront pas d'infiltration dans les sols ;
- Privilégier les déplacements en vélo dans la ville entre les principales centralités, et favoriser leur insertion à une échelle plus large dans le cadre du schéma de déplacement des circulations douces d'Ile-de-France ;
- Mise en place d'un blog dédié à l'écoquartier, en prolongement des ateliers et des réunions publiques ;
- Prise en compte des objectifs de la démarche @d aménagement durable.



Plan de masse de l'éco-quartier



Description de l'effet de levier organisé sur le territoire

L'un des objectifs du projet est de développer la biodiversité au sein d'une plaine céréalière, en introduisant des continuités biologiques de la ceinture forestière du Parc Naturel Régional, aux ripisylves du Rhin et de Croult, au sein des deux communes. L'étude faune/flore a été réalisée par un écologue dont l'atout majeur a été de procéder à un diagnostic sur un périmètre plus large que le périmètre de ZAC. Cette étude qui s'est déroulée en amont du projet d'aménagement a donné lieu à plusieurs préconisations de l'écologue. Elles ont notamment porté sur la réalisation de bandes filtrantes pour permettre une meilleure expression de la biodiversité à l'échelle de l'Écoquartier, d'un espace boisé continu de 1 hectare sur le parc de Frais-Lieux pour encourager les processus naturels de croissance et de renouvellement des peuplements, de boisements implantés en bandes ou dans les cœurs d'îlots à hauteur de 30 % des surfaces du projet.

Le phasage des plantations, selon les opportunités foncières, sera également un outil de gestion différencié des espaces nouvellement créés. La collaboration entre l'aménageur et la communauté de communes Roissy Porte de France a été très étroite : les prescriptions de l'écologue ont également porté sur une zone plus large que celle de la ZAC. Ces prescriptions pourraient être intégrées aux plans de gestion des espaces boisés sur les communes de Louvres et de Puiseux-en-France. À terme, l'ingénierie mise en place sur la ZAC pourrait favoriser un changement dans les pratiques des communes et une prise en compte accrue de la biodiversité sur ce territoire.

Le projet d'écoquartier permet de reconsidérer le rapport espace urbanisé-espace rural au coeur de la ceinture verte francilienne: densité, limite, développement, gestion écologique.

Idées clés de l'effet de levier

L'écoquartier pourrait initier une évolution des pratiques des 2 collectivités engagées dans le projet : en particulier une meilleure connaissance de la biodiversité et la mise en place sur les territoires communaux des prescriptions portant sur la biodiversité et les espaces verts de la ZAC.

Hervé Dupont, Directeur général de l'EPA Plaine de France : «*L'éco-quartier n'est pas seulement une question d'habitat. Sa dimension écologique, la concertation et l'efficacité économique sont des exigences permanentes. Pour l'EPA Plaine de France, l'enjeu est d'encourager cette nouvelle démarche durable et responsable, sans se contenter d'une approche architecturale.*»

En savoir plus

Site internet de l'aménageur : www.plainedefrance.fr

Site internet du projet : www.ecoquartier-louvres-puiseux.fr



La zone d'étude biodiversité dépasse le périmètre de la ZAC

Clause Bois Badeau – Bretigny-sur-Orge (91)

Le Site

Le quartier de Clause Bois Badeau se situe à Brétigny-sur-Orge, en deuxième couronne d'Île-de-France, au contact de la gare RER C. Le site actuel est une friche agro-industrielle de 42 hectares, qui correspond à l'emprise historique de l'usine et graineterie Clause et de ses jardins d'essais. Îlot dans la trame urbaine, le site est d'un côté coupé du centre ville par la voie ferrée, de l'autre il a une porte d'entrée vers la vallée de l'Orge et l'espace naturel sensible des Joncs Marins.

Enjeux de l'écoquartier

- Proposer un habitat dense proche de la gare combinant mixité sociale et fonctionnelle ;
- Créer une nouvelle centralité avec des commerces, des équipements publics et des locaux d'activités ;
- Relier le centre ville, la gare et la vallée de l'Orge par des corridors de biodiversité ;
- Favoriser le cheminement doux depuis la gare, jusqu'à l'Orge ;
- Valoriser le patrimoine agricole et industriel du site.

Le programme

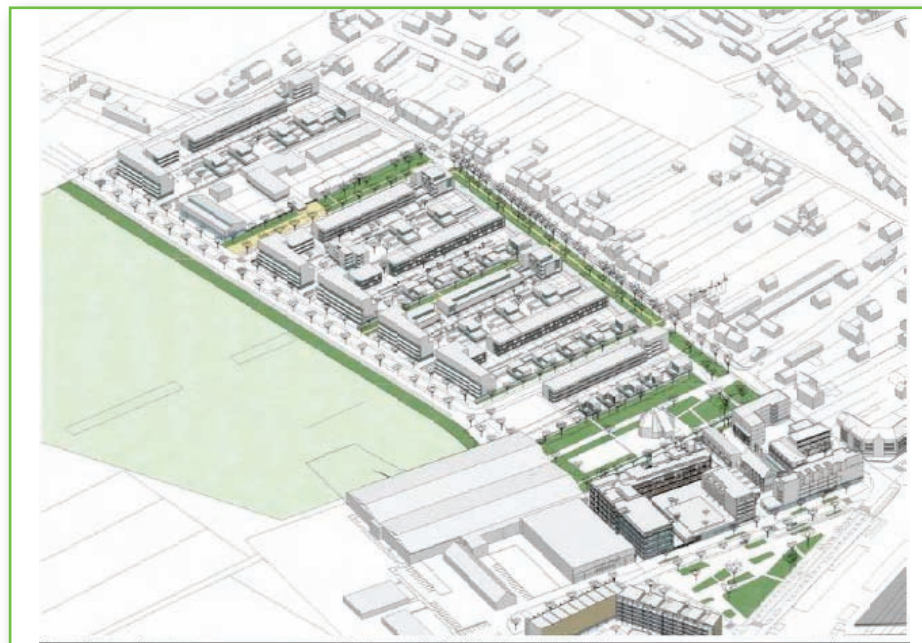
Avec un projet mixte de 2400 logements (initialement 1600) dont plus de 700 logements sociaux, il est l'un des plus grands projets de logements en Île-de-France. Programmé sur 15 ans, il comprend également l'établissement de 6 000 m² de commerces, 15 000 m² d'activités et 5 000 m² d'équipements.

La première réalisation est le groupe scolaire Aimé Césaire de 15 classes livré en 2012. Une première phase de l'opération sera achevée en 2014 (870 logements, la place de la Gare et ses commerces, le grand parc de 7 ha...). Ce programme pourrait être complété à terme, d'une restructuration des franges et de l'emprise RFF-SNCF du quai de la gare.

Spécificités du projet

- Un standard de construction durable ambitieux (BBC, approche bioclimatique et réalisation d'un lot de 54 logements sociaux à «énergie 0» par le bailleur social I3F) et évolutif dans un développement de quartier sur 15 ans, la trame des espaces publics et des circulations restant stables ;
- Un réseau de chaleur basse température énergie bois d'une puissance de 5 MW, approvisionné par une filière bois locale. Cette solution permet une réalisation du réseau de chaleur en deux tranches, s'adaptant au rythme de construction des immeubles ;

- Un cahier de prescriptions environnementales contractualisé avec les opérateurs : objectifs environnementaux, bioclimatiques et architecturaux; prescriptions techniques détaillées ; etc.
- Une charte de gestion des terres organise un stockage des terres issues des travaux et leur réutilisation sur les espaces naturels (jeux de niveau) et les voiries pour limiter les envois en décharge ;
- Une valorisation du patrimoine agricole et industriel du site en réhabilitant l'essentiel des anciens bâtiments et en employant une centaine de personnes à des activités de tradition agro-industrielle inaugurées au 19^{ème} siècle.



Projet de Clause Bois Badeau



Description de l'effet de levier organisé sur le territoire

Le projet urbain laisse une large place à la nature dans la ville. Il comprend 50 % d'espaces publics sur les 42 ha (dont un parc de 7 ha, 3ha de maillage de jardins de traverse, ilots organisés en 'villa' avec parcs au centre) permettant d'établir des continuités écologiques jusqu'à la vallée de l'Orge, une gestion alternative des eaux pluviales à ciel ouvert et de rendre acceptable une forte densité.

Un travail est également mené avec l'agence des espaces verts et des eaux de la région pour transformer l'espace naturel sensible en zone praticable (activité maraîchère, circuits courts,...) et assurer une continuité avec l'Orge.

Clause Bois Badeau est également l'un des rares projets pour lequel a été fait un diagnostic complet de la faune et de la flore dès la phase amont de l'opération (par l'OGE), une boîte à outils de la biodiversité a été mise à disposition des concepteurs. En terme d'organisation, un AMO DD et un écologue ont été consultés en phase de programmation et conservés tout le long du projet, pour définir le projet avec le paysagiste (parc urbain, prairie de fauche, conservation de la friche existante) et former les services de l'agglomération et de la ville pour diffuser les pratiques aux autres parcs (gestion différenciée, déchets verts utilisés sur site...)

L'écoquartier permet la réalisation d'une trame verte et urbaine sur l'ensemble du territoire ainsi que la diffusion de la gestion écologique sur l'ensemble des espaces communaux

Idées clés de l'effet de levier

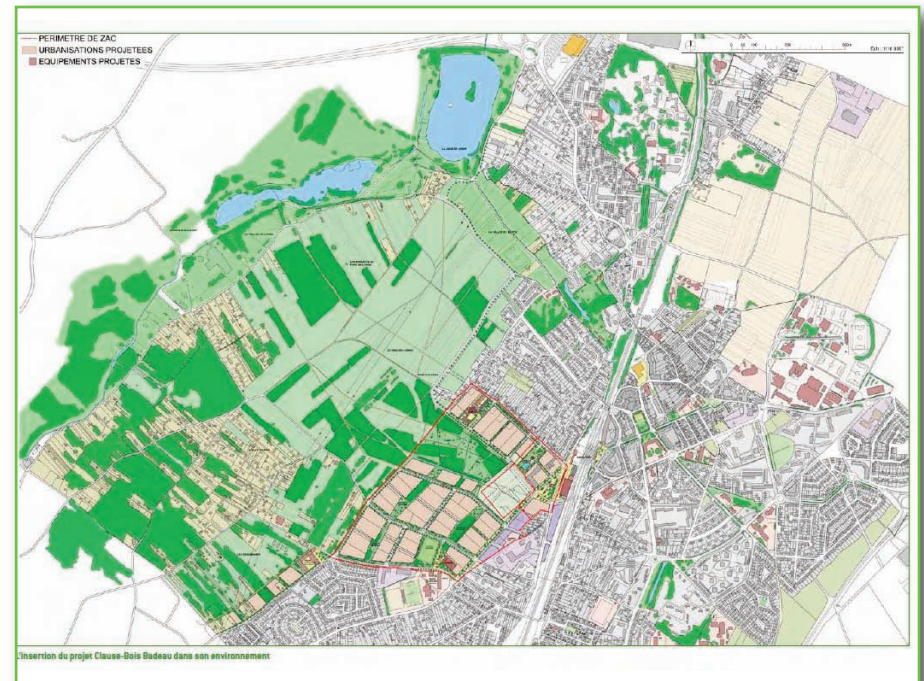
- La boîte à outils de la biodiversité qui apporte aux concepteurs une aide à l'insertion des enjeux biologiques dans le projet de parc. Pour chaque milieu, les caractéristiques des principales espèces cibles sont définies (typologies de milieux, faciès, tailles limites), les modalités de gestion sont définies pour optimiser la qualité biologique du site et les usages compatibles avec ces typologies
- La possibilité de créer un parc naturel de l'orge, urbain et d'intérêt public ;
- La formation des services à la gestion différenciée et des déchets verts.

En savoir plus

Site de l'aménageur : la Sorgem <http://www.sorgem.fr/>

site de l'Office de Génie Ecologique <http://www.oge.fr/>

Site de l'éco-quartier : <http://www.ecoquartierbretigny91.com>



Plan de Clause Bois Badeau

FOCUS

Aménagement des berges de Maurecourt (78)

Située dans les Yvelines, au confluent de la Seine et de l'Oise, la ville de Maurecourt a entrepris le réaménagement du secteur sud de ses berges, lieu actuellement occupé par une friche industrielle (ancien chantier naval). Paradoxe, la nature ayant repris ses droits durant ces 20 dernières années, cette friche industrielle non traitée chimiquement est devenue un réservoir de biodiversité. La commune souhaite ouvrir ses berges au public (1,5 km) et boucler ainsi la ceinture verte entre les aménagements réalisés à Cergy-Pontoise et les rives de la Seine. Cette volonté s'inscrit dans le plan vert régional d'Ile-de-France (1995).

L'objectif est d'améliorer la connaissance de la biodiversité et de favoriser l'ouverture des berges au public tout en maintenant la biodiversité locale.

La ville de Maurecourt a fait réaliser un diagnostic écologique par le BET Biotope et une analyse du paysage a été réalisée grâce au CAUE 78. Le PLU a été mis en cohérence avec ces documents portant sur les espaces naturels et agricoles de la ville.

Afin de concrétiser le projet, deux espaces naturels sensibles ont été créés en 2009 dont un de 13 ha sur les berges. Grâce aux partenariats avec la Région, le département, l'AEV et la SAFER, la commune a acquis les terrains des berges et du chantier naval pour préserver un corridor écologique.

Les travaux de renaturation des berges ont débuté. Cette première étape permettra à terme de préserver un couloir écologique entre l'Oise et le massif forestier de l'Hautil dans le grand paysage sensible de la confluence. La première action consistera à déplacer les deux terrains de football situés en zone inondable, ce qui permettra dans un premier temps de redonner de la capacité à la zone d'expansion des crues et de créer une zone humide à la place de l'ancien terrain.

Yvelines Seine (78)

Le Conseil Général des Yvelines devrait s'engager - dans le cadre d'un plan qui sera voté en janvier 2012 - avec le Programme «Yvelines Seine», à établir un plan d'action visant à développer la vallée de Seine et plus largement les métropolitains.

Ainsi, une action a été labellisée au titre de l'appel à projets de la Région " Initiatives Métropolitaines". Il s'agit de promouvoir l'implantation d'installations artistiques révélant le Grand Paysage de la Seine.

L'initiative s'appuie sur un travail artistique sous formes d'oeuvres numériques et interactives, basé sur l'atlas des paysages. L'oeuvre présentée sous forme d'une application smartphone interagira avec le paysage observé (par le biais de flashcodes présents dans l'atlas) ou avec le paysage vécu (par géolocalisation). Faisant appel aux nouvelles technologies, le projet interroge avec le regard de l'artiste le paysage dans sa configuration passée, présente et à venir.

Sous le modèle de la procédure du 1% artistique, une commande publique sera passée à un artiste pour réaliser une oeuvre éphémère et in situ proposant à la population, riveraine et métropolitaine un point de vue artistique sur un aménagement du territoire en devenir. L'oeuvre mettrait en scène le spectateur dans ce paysage.

Ce programme est également enrichi par l'Établissement Public d'Aménagement Mantes Seine Aval par le biais du plan d'action «Seine Park» depuis 2009, dont l'objectif est d'impulser de la maîtrise d'ouvrage pour valoriser les espaces ouverts associés à la Seine par le projet. Il s'agit de redonner de l'attractivité au territoire pour en faire un maillon de l'axe Paris - Rouen - Le Havre dans le cadre du Grand Paris.

Au travers du territoire, des collectivités relayent ces projets tout au long de la Seine, participant aux continuités écologiques et à la réappropriation des bords de Seine par les habitants des tissus urbains constitués.

Ainsi le Parc départemental de la Boucle de Montesson (20 ha) se compose de deux espaces paysagers : le domaine de la Borde, un jardin de 2,2 ha planté de nombreuses espèces d'arbres et de plantes vivaces et une Maison du Parc, lieu d'exposition et outil pédagogique pour les groupes scolaires et l'étang de l'Épinoche comportant une importante roselière qui héberge plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux (dont certaines sont protégées), des aires d'observation, de pêche et de jeux. Mais aussi 3 km de berges ont été réhabilités à Triel sur Seine, Maurecourt, Andrézy et Médan. Il y a surtout le projet de parc à Carrières-sous-Poissy qui permet de valoriser 113 ha en bords de Seine.

Mise en scène des paysages et continuités écologiques, réappropriation d'espaces ouverts mais aussi production émergente d'éco-matériaux ou d'éco-énergies, constituent autant d'ingrédients d'un système rural-urbain cohérent qui se reconstruit, dans le plaisir de la ville et de la campagne, au croisement d'enjeux économiques sociaux et environnementaux partagés, inscrits sur le territoire.

Rédaction DRIEA Ile-de-France



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Ile-de-France
21/23 rue Miollis - 750732 PARIS cedex 15
Tél. 01 40 61 80 80
Fax 01 40 61 88 77

